



Session du 12 octobre 2020

Intervention de Bruno Cheptou

**Autonomie  
Prime Covid**

Monsieur le Président,  
cher-e-s collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver le versement de la prime à tous les salariés des SAAD. Comme nous l'avions évoqué lors de la session de Juin, cette prime est la reconnaissance de l'engagement et l'investissement du personnel intervenu auprès des usagers à domicile.

Si le travail de concertation avec l'Etat a permis d'obtenir un cofinancement, il reste que nous sommes ravis que notre proposition présentée à la session de juin trouve aujourd'hui une issue positive. A l'époque, vous disiez que cette prime était de la responsabilité de l'Etat, et qu'il n'était pas au Département de verser cette prime. Aujourd'hui, un compromis a été trouvé. La participation des Départements au regard de nos compétences semble normale.

Vous voyez Mr le Président notre revendication à la session de juin n'était pas « inutile et sans fondement ». Mais si cette prime est une belle reconnaissance du travail des salariés des SAAD, il nous faut poursuivre pour l'amélioration des conditions de travail, afin que ces métiers du domicile soient plus attractifs.

Nous pouvons être inquiets des difficultés de recrutement. Lors de l'assemblée générale de l'ADMR, cette question a été largement soulevée. Nous devons engager une réflexion pour assurer un service de qualité, avec des conditions de travail satisfaisante.

Mr Le Président, vous avez évoqué la question des rémunérations des salariés à domicile, nous serons présents pour travailler avec vous sur cette question.